

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 décembre 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, M. Christian CHAUSSALET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Fabienne LEMOINE, M. Gilles GARDIENNET, M. Pierre ARTAUX, Mme Séverine CHARLOT.

Absent excusé : M. Romain MUNIER

Ont donné pouvoir :- M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN
- Mme Estelle TURAN à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

DGALN – CANDIDATURE AU PROGRAMME ATELIER DES TERRITOIRES FLASH

41/2024

Pour rappel en 2023 et dans le cadre du programme « Villages d'avenir », la commune de Quincey a décidé de s'engager dans un projet d'aménagement du centre bourg avec pour objectifs :

- Habiter au centre-ville aujourd'hui et demain en proposant des logements neufs à la location pour accueillir des familles, des jeunes et des seniors.
- Redynamiser les activités économiques et commerciales au centre ancien.
- Réaménager un espace public de convivialité aux abords de la Mairie permettant la gestion de la circulation (véhicules légers et bus) et l'organisation du stationnement en conservant des éléments patrimoniaux (patrimoine remarquable, fontaine abreuvoir, murs en pierre...).
- Valoriser les patrimoines matériels et immatériels, leviers d'attractivité touristique et vecteurs de l'identité locale.

La Direction de l'Aménagement, du logement et de la nature (DGALN) a déployé depuis 2006 un programme d'ingénierie dénommé « L'Atelier des Territoires Flash ».

Ce programme permet aux collectivités territoriales de bénéficier d'un accompagnement pour des projets en lien avec les transitions territoriales urbaines (revitalisation des centre-villes, protection et valorisation du patrimoine...), avec les transitions culturelles, sociales, économiques (adaptation de logements et des mobilités, accompagnement des projets socio-économiques et économiques...), avec les transitions environnementales et énergétiques.

L'« Atelier Flash » vise à mobiliser, faire participer et fédérer les acteurs locaux autour d'une vision prospective, d'un projet de territoire et d'un plan d'actions. L'Atelier Flash est un outil d'ingénierie de projet d'aménagement durable au service de la transition écologique et du développement durable territorial. Il permet aux collectivités de se doter d'une esquisse de plan-guide stratégique à visée opérationnelle.

Afin de bénéficier de l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire dans l'élaboration de son projet d'aménagement du centre bourg, la commune de Quincey souhaite candidater au programme « L'Atelier des Territoires Flash »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer au nom de la Commune de Quincey un dossier de candidature au programme d'ingénierie dénommé « L'Atelier des Territoires Flash ».

Après délibération le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De confirmer sa candidature au programme d'ingénierie dénommé « L'Atelier des Territoires Flash »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **18 décembre 2024**

Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance



Véronique BATISSE

En Mairie, le **18 décembre 2024**

Le Maire,



Bruno BIDOYEN

